



## Remise à niveau SSIAP 1



### OBJECTIFS

Remettre à niveau ses compétences et actualiser ses connaissances afin de pouvoir exercer à nouveau l'emploi d'agent des services de sécurité incendie (le programme de la formation est conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié).

### PRÉ-REQUIS

- Être titulaire du diplôme SSIAP 1, d'une équivalence ou d'une décision de reconnaissance de qualification professionnelle délivrée par le ministère de l'intérieur.
- Être titulaire d'une qualification en secourisme valide : PSC1 de moins de deux ans, SST ou PSE1 en cours de validité.
- Pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie : être en possession d'un certificat médical de moins de 3 mois.

### DURÉE

21 heures.

### ORGANISATION

Nombre de stagiaire : 15 maximums.

### LIEUX DE FORMATION

Dans nos locaux :  
JP&S FORMATION  
Pavillon Mansart  
28 avenue de Marinville  
94100 Saint Maur Des Fossés

JP&S FORMATION SARL - S.A.R.L au Capital entièrement libéré de 15 000,00 euros  
Siret : n°79757735000011 Code NAF 8559A

AGRE/PREF/NDA : n°11940867394 - Autorisation CNAPS CQP APS : FOR-094-2022-06-30-20170597931 – Agrément ADEF CQP APS n°9417050202  
HABILITATION SST : 792019/2015/SST-01/0/12 – AGRE/PREF/SSIAP 1602

Certification de service QUALICERT SGS n°6978 sur le référentiel Organisme de Formation professionnelle pour les activités de sécurité et de sûreté  
Certification de compétence en matière de formation aux activités privées de sécurité SGS n°7264  
« Pavillon MANSART » 28, Avenue de Marinville 94100 SAINT MAUR DES FOSSES  
Web: [www.jpets-formation.fr](http://www.jpets-formation.fr) Mail: [accueil@jpets-formation.fr](mailto:accueil@jpets-formation.fr) Fixe: 0149764190

Article L612-14 du code de la sécurité intérieure: L'autorisation d'exercer ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient



## MOYENS / MÉTHODES

- Apprentissage basé sur de nombreuses mises en situation.
- Mises en situation sur feux réels.
- Support de cours remis à tous les stagiaires.
- Evaluation des stagiaires tout au long de la formation afin de s'assurer de la mise à jour de leur connaissance.
- Salle de cours spacieuse.
- SSI de catégorie A.
- RIA.
- Extincteurs.
- Très nombreux matériels à disposition : blocs d'éclairages de sécurité, tête sprinkler, volet de désenfumage, clapet, extincteur en coupe, bac écologique...

## PROGRESSION DE LA FORMATION

### 1<sup>ère</sup> PARTIE : FONDAMENTAUX DE SÉCURITÉ INCENDIE (03h00)

Rappels sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement de sécurité incendie.

### 2<sup>ème</sup> PARTIE : PRÉVENTION (05h00)

L'évolution de la réglementation en matière de prévention.

### 3<sup>ème</sup> PARTIE : MOYENS DE SECOURS (03h00)

L'évolution de la réglementation en matière de moyens de secours.

### 4<sup>ème</sup> PARTIE : MISES EN SITUATION D'INTERVENTION (06h00)

- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie.
- Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité.

### 5<sup>ème</sup> PARTIE : EXPLOITATION DU PC SÉCURITÉ (02h00)

- Fonctionnement d'un poste de sécurité.
- Appel, accueil et guidage des secours.

### 6<sup>ème</sup> PARTIE : RONDES DE SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX (02h00)

Conduite d'une ronde de sécurité.

JP&S FORMATION SARL - S.A.R.L au Capital entièrement libéré de 15 000,00 euros  
Siret : n°79757735000011 Code NAF 8559A

AGRE/PREF/NDA : n°11940867394 - Autorisation CNAPS CQP APS : FOR-094-2022-06-30-20170597931 – Agrément ADEF CQP APS n°9417050202  
HABILITATION SST : 792019/2015/SST-01/0/12 – AGRE/PREF/SSIAP 1602  
Certification de service QUALICERT SGS n°6978 sur le référentiel Organisme de Formation professionnelle pour les activités de sécurité et de sûreté  
Certification de compétence en matière de formation aux activités privées de sécurité SGS n°7264  
« Pavillon MANSART » 28, Avenue de Marinville 94100 SAINT MAUR DES FOSSES  
Web: www.jpets-formation.fr Mail: accueil@jpets-formation.fr Fixe: 0149764190

Article L612-14 du code de la sécurité intérieure: L'autorisation d'exercer ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient



## MODALITÉ DE VALIDATION DES ACQUIS

La présence continue à l'ensemble des modules est nécessaire pour valider la formation.

Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques sera transmise à l'employeur.

## DÉLAI D'ACCÈS / DATE DES SESSIONS

Voir le calendrier joint.

## POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUR LA FORMATION

Monsieur MALEIX Florent (Formateur)

f.maleix@jps-gc.com

01 49 76 41 90

JP&S FORMATION SARL - S.A.R.L au Capital entièrement libéré de 15 000,00 euros

Siret : n°79757735000011 Code NAF 8559A

AGRE/PREF/NDA : n°11940867394 - Autorisation CNAPS CQP APS : FOR-094-2022-06-30-20170597931 – Agrément ADEF CQP APS n°9417050202

HABILITATION SST : 792019/2015/SST-01/0/12 – AGRE/PREF/SSIAP 1602

Certification de service QUALICERT SGS n°6978 sur le référentiel Organisme de Formation professionnelle pour les activités de sécurité et de sûreté

Certification de compétence en matière de formation aux activités privées de sécurité SGS n°7264

« Pavillon MANSART » 28, Avenue de Marinville 94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Web: www.jpets-formation.fr Mail: accueil@jpets-formation.fr Fixe: 0149764190

Article L612-14 du code de la sécurité intérieure: L'autorisation d'exercer ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient